

Permanences :

Lundi 13h à 17h

Vendredi 9h à 12h30

☎ 03 84 81 01 21

Et sur RDV auprès du Maire

☎ 06 37 21 85 38

mairie.romain.39@wanadoo.fr



MAIRIE de ROMAIN

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2026

Présents : Mmes Aurélie CHANCENOTTE, Marie JOLY, Carène VUILLEMENOT, Nadine DUCHAUD, Emmanuelle COIN, Nadine BONNEFOY

Ms., Gérard GRENOT, Patrice CHANCENOTTE, Alain BELOT, Adrien GIMBERT, Nicolas COELHO

Absents : Aucun.

Secrétaire de séance : Bonnefoy Nadine

Début de séance : 18h34



Approbation du conseil du 9 mars 2026 et du 22 mars 2026

Approuvé à l'unanimité



Délibération N°013-2026 : Délégations consenties au maire

Madame le Maire expose la liste des 31 délégations au maire possible. Elle énumère également celles du dernier mandat, et propose la liste des délégations dont elle souhaite bénéficier.

- Les biens communaux : gérer et modifier l'usage des propriétés de la commune
- Les emprunts : contracter des emprunts et gérer la dette dans les limites fixées
- Les marchés publics : s'occuper des contrats et de leur gestion (ex imprimante)
 - Les locations : signer ou modifier les locations des logements
- Les assurances : conclure les assurances et accepte les indemnisations
 - Le cimetière : attribue et retire des concessions
 - Les dons et legs : accepte les dons sans conditions
- La vente de petits biens mobiliers à hauteur maximal de 2000 euros
 - Les frais juridiques : fixe les honoraires d'avocats, notaires
 - L'urbanisme : fixer les limites de voiries (alignement)
- La justice : engager des actions en justice et défendre la commune
 - Les accidents : dommages liés aux véhicules municipaux
 - Les lignes de trésoreries jusqu'à 4000 euros par facture
 - Les associations : adhésion aux associations

La liste détaillée et explicative des délégations consenties au maire est disponible en mairie pour toute personne souhaitant en prendre connaissance.

Approuvé à l'unanimité

Délibération N°014-2026 : Indemnités des adjoints

Madame le Maire expose que le conseil doit délibérer les indemnités consenties aux adjoints, Mme Vuillemenot Carène et Mr Grenot Gérard, qui ne participe pas au vote et sortent de la salle. Mme le Maire propose de maintenir les indemnités au même niveau que lors du précédent mandat, sans augmentation du montant. Les indemnités des adjoints sont fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le taux appliqué est donc de 9.9%, soit 406.94 € brut/mensuel (coût pour la commune 424.32^e par mois par adjoint). Pour rappel, le taux maximal à ce jour est de 10.90 %.

Approuvé à l'unanimité

Délibération N°015-2026 : Désignation des délégués

Madame le Maire expose que le conseil doit désigner plusieurs délégués, qui doivent représenter la commune dans diverses instances :

- SIEDEC (gestionnaire informatique de la commune, et peut accompagner dans la gestion des réseaux d'énergie (électricité, éclairage public) et des infrastructures numériques) : Carène Vuillemenot
- SIEVO (approvisionnement et la distribution de l'eau potable) : Nadine Duchaud titulaire, et Nicolas Coelho suppléant
- Communes forestières (accompagne les communes dans la gestion durable de leurs forêts) : Gérard Grenot titulaire, et Patrice Chancenotte suppléant
- CLECT (instance qui évalue les charges financières liées aux compétences transférées entre les communes et leur intercommunalité) : Aurélie Chancenotte
- Coordinateur incendie et sécurité (organiser la prévention des risques, de veiller au respect des règles de sécurité et de coordonner les actions en cas d'incendie ou d'urgence) : Gérard Grenot
- Correspondant défense (assurer le lien entre la commune et les autorités militaires, notamment pour les questions de défense, de sécurité et de citoyenneté) : Gérard Grenot

Approuvé à l'unanimité

Délibération N°016-2026 : Commissions

Madame le Maire expose la liste des commissions de la commune. Pour rappel les commissions ne doivent réunir que des conseillers uniquement, sauf pour les commissions des impôts locaux et de contrôle des listes électorales, qui seront votés au prochain conseil. Le conseil pourra ouvrir des réunions de travail qui seront ouvertes aux administrés. Mme le Maire demande pour chaque commission qui souhaite y siéger.

Commission Appel d'Offre :

1 président : Aurélie Chancenotte

3 titulaires : Patrice Chancenotte, Nicolas Coelho et Nadine Bonnefoy

3 suppléants : Alain Belot, Emmanuelle Coin et Marie Joly

Commission bois (affouage, suivie des travaux ONF...) :

1 président : Gérard Grenot

2 titulaires : Adrien Gimbert et Patrice Chancenotte

Commission budget :

1 président : Alain Belot

3 titulaires : Marie Joly, Emmanuelle Coin et Carène Vuillemenot

Commission projet logement :

1 président : Marie Joly

4 titulaires : Patrice Chancenotte, Nadine Duchaud, Carène Vuillemenot et Alain Belot

Commission fêtes et cérémonies :

1 président : Patrice Chancenotte

2 titulaires : Alain Belot et Marie Chancenotte

Commission gestion locative :

1 président : Nicolas Coelho

2 titulaires : Nadine Duchaud et Carène Vuillemenot

Commission lavoir :

1 président : Nadine Bonnefoy

2 titulaires : Alain Belot et Marie Joly

Approuvé à l'unanimité

 Délibération N°017-2026 : Affectation de résultat

Madame le Maire expose les résultats de clôture de l'exercice 2025 :

Fonctionnement avec reprise des résultats : + 206 579.95 repris au 002 du BP 2026

Investissement avec reprise des résultats : + 37 355.28 repris au 001 du BP 2026.

Approuvé à l'unanimité

 Délibération N°018-2026 : Vote des taux 2026

Madame le Maire expose que comme chaque année, les taux des taxes doivent être votés suite à la réception de l'état 1259 (document relatant les taux et imposition). Après avoir récapitulé les taux de l'an passé, Mme le Maire propose de ne pas les augmenter cette année.

Les taux sont donc votés :

Taxe foncière sur le bâti : 39.60 %

Taxe foncière sur le non bâti : 18.27 %

Taxe d'habitation : 13.40 %

Approuvé à l'unanimité

Délibération N°019-2026 : Budget Primitif 2026

Madame le Maire expose le budget primitif 2026, et après lecture de celui-ci (par chapitre) propose de passer aux votes. Pour rappel, l'Investissement doit être en équilibre stricte, le Fonctionnement doit être en équilibre ou suréquilibre.

	Fonctionnement	Investissement
Recette	384 369,95 €	799 646,28 €
Dépenses	173 266,00 €	799 646,28 €
Total	211 103,95 €	0,00 €

Un élu a évoqué le fait de budgétiser le projet de la voie verte ; Mme le Maire répond que celui-ci n'est pas encore chiffré et nécessite au préalable des études, longues à réaliser, il pourra être envisagé pour le budget 2027 si l'ensemble des éléments est validé. Cependant le budget 2026 pourra permettre de réaliser les études éventuelles.

Approuvé à 9 pour, 1 contre et 1 abstention.

Délibération N°020-2026 : Leg pour le Lavoir

Madame le Maire expose que suite au retour du notaire, nous allons pouvoir obtenir le leg cette année. Cependant, l'association du secours catholique en charge du Leg doit régler la somme de 7 500 euros de frais de succession (estimation maximale), et demande à la commune de prendre en charge ce montant, sans quoi elle refusera la succession, car celle-ci serait déficitaire pour l'association. Les frais de succession seront directement prélevés du montant du leg. Mme le Maire demande au conseil d'accepter le leg avec les frais de succession à hauteur de 7 500 et de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ce leg.

Approuvé à l'unanimité

Informations diverses

- Mr Roger Mulot a fait don à la commune d'un présentoir avec des pièces anciennes, qu'il a ramassé tout au long de sa vie dans la commune. Ce leg nous a été transmis par sa famille suite à son décès. Les pièces sont visibles en Mairie.
- Les commissions CCID (Impôts, une liste de 24 personnes est nécessaire) et les Listes électorales seront débattues au prochain conseil.
- Prochain CM 05 mai 2026

Fin de séance 20h17

Mme le Maire
Aurélie CHANCENOTTE

La secrétaire de séance
Nadine BONNEFOY